

LES ELEVAGES DE POULES PONDEUSES EN FRANCE EN 2008

ETAT DES LIEUX ET PERSPECTIVES D'EVOLUTION

Riffard Cécile

ITAVI – Service Economie, 4 rue de la bienfaisance 75008 PARIS
riffard@itavi.asso.fr

RESUME

L'enquête aviculture du Service de la Statistique et de la Prospective (SSP) du Ministère de l'Agriculture, réalisée sur un échantillon d'environ 8 000 exploitations avicoles des filières chair, ponte et palmipèdes gras, constitue toujours une source de données d'une très grande richesse en termes de description des ateliers de production des filières avicoles. Cinq ans après la précédente édition, l'enquête aviculture 2008 permet de réactualiser des références qui ont considérablement changé tant les évolutions des filières avicoles ont été fortes en quelques années. L'interdiction d'utiliser des cages conventionnelles au profit des cages aménagées ou des systèmes alternatifs aux cages à partir du 1^{er} janvier 2012 (Directive du Conseil adoptée le 19 juillet 1999 (1999/74/CE)) en est une illustration.

Dans cet article, nous ferons le point sur l'état des élevages de poules pondeuses en France en 2008. Les élevages sont situés en grande partie dans le Grand Ouest. Les producteurs d'œufs alternatifs sont les plus nombreux : 1 080 élevages, mais ne pèsent que 18 % des capacités totales, alors que les élevages de pondeuses en cage représentent 38 % des exploitations et 82 % des capacités de production (d'après l'enquête aviculture 2008). La description fine des élevages ainsi que du parc de bâtiments pondeuses a servi à mettre en évidence les différences entre les élevages de production d'œufs cages et alternatifs.

ABSTRACT

The French laying-hen sector in 2008, the state of affairs and development outlook

In 2008, the Statistic and Prospective Office (SSP) of the French Ministry of Agriculture carried out a national survey from about 8 000 producers of poultry meat, eggs or foie gras. This work provides an important data source to describe the poultry farming. Five years after the last edition, this new survey comes out at the right time to update references that changed a lot in the last few years. The enforcement of the EU regulation (1999/74/CE) that leads to switch from conventional cages to furnished cages (or any other alternative systems) is an example.

In this article, an outlook of the laying hens sector in 2008 has been done. In France, the egg production is mainly located in the North West of the country. Alternative egg producers are the most numerous but take up only 18% of the available capacity (number of places). On the contrary, there are less farmers with laying hens in cages (38% of all the egg farms), but they produce 82% of the egg production capacity. Detailed description of the farmers and their building has been used to highlight the differences between the ways of farming, cage and alternative.

INTRODUCTION

Avec 826 000 tonnes d'œufs produits en 2009, soit un peu plus de 13 % de la production européenne (6,3 MT), la France est le premier producteur d'œufs de l'Union Européenne.

Dans un contexte où la demande des consommateurs ainsi que la réglementation (mise en œuvre de la directive bien-être) évoluent, il est important de connaître l'état actuel des élevages de poules pondeuses en production en France.

L'analyse des données provenant de l'Enquête Aviculture 2008 a apporté des éléments très précis concernant l'ensemble des éleveurs de poules pondeuses du territoire français (répartition géographique, spécificités liées aux différents systèmes d'élevages...). La description fine de la situation du parc de bâtiments pondeuses a servi à mettre en évidence les différences entre les formes d'élevages (cages et alternatifs), tant au niveau des tailles des ateliers et des bâtiments qu'au niveau du type d'aménagement.

Cette enquête a par ailleurs permis de faire un point sur le niveau d'aménagement des élevages en cages utilisées en 2008, 4 ans avant la mise en application de la directive 1999/74/CE.

MATERIELS & METHODES

Ce document a été rédigé à partir de l'analyse des données issues de l'Enquête Aviculture 2008.

Cette enquête, réalisée en France métropolitaine par les Services de la Statistique et de la Prospective (SSP) du Ministère de l'Agriculture, recueille les données structurelles et techniques sur les élevages de volailles, les systèmes de production et dénombre les animaux produits.

La collecte a été faite par des enquêteurs de mars à mai 2009, auprès de 7 711 exploitations dans 48 départements. Cette enquête, réalisée par sondage, a été complétée par une enquête téléphonique allégée portant sur la quasi-totalité des départements métropolitains (93 départements).

Les enquêtes portent sur les exploitations qui, en 2008, ont produit, pour la vente, des œufs de consommation et qui possèdent une capacité théorique de plus de 1 000 places dans leur élevage.

RESULTATS

I. Caractéristique des élevages de poules pondeuses

I.1. La prépondérance de l'élevage breton

En 2008, le maillon production de la filière œufs de consommation compte 1 700 élevages de poules pondeuses d'œufs de consommation, soit plus de 43 millions de places disponibles en production. Environ 655 exploitants ont produit des œufs issus de poules élevées en cages pour une capacité de production totale de 35 millions de places. Les

producteurs d'œufs alternatifs restent les plus nombreux : 1 080 élevages, mais ne pèsent que 18 % des capacités totales (7,9 millions de places). (Tableau 1).

Les élevages de poules pondeuses se trouvent en majorité en Bretagne, où se concentrent 47,9 % des élevages en cage, soit 47,3 % des capacités de production d'œufs cage et 24,3 % des élevages alternatifs, soit 28,4 % des capacités totales en élevages alternatifs (Carte 1). Les autres principales régions que sont les Pays de la Loire et Rhône-Alpes forment des bassins secondaires de production et comptabilisent respectivement 6,4 % et 8,9 % des élevages de poules en cage de l'hexagone (soit 8,2 % et 8,6 % des capacités de production) ainsi que 16,5 % et 13,7 % des élevages alternatifs représentant respectivement 14,9 % et 14,7 % des capacités en élevages alternatifs.

La Bretagne est de loin la région la plus spécialisée en production d'œufs en cage puisque ce mode de production concerne 53 % des élevages bretons et 89 % des œufs livrés dans cette région. Les régions Pays de la Loire et Rhône-Alpes sont plus nettement positionnées sur la production d'œufs alternatifs qui concerne respectivement 83,5 % et 75,7 % de leurs exploitations, même si ces élevages n'assurent que 27,2 % (Pays de la Loire) et 25,2 % (Rhône-Alpes) des livraisons régionales d'œufs. (Tableau 2)

I.2. Une réduction du parc de bâtiments, mais des élevages qui s'agrandissent

Les évolutions du parc de bâtiments pondeuses sont contrastées selon les formes d'élevages et entre les régions.

Entre 2004 et 2008, le parc de bâtiments des poules pondeuses s'est contracté au niveau national. Les cessations d'élevages ont été les plus importantes en élevages de pondeuses élevées en cage (- 28,5 %), sans toutefois engendrer une réduction analogue des capacités de production (- 4 % des places). (Tableau 3).

Au sein des élevages alternatifs, il est intéressant de distinguer les pondeuses au sol de celles ayant accès à un parcours. En effet, avec une perte de 30 % des ateliers de production et 35 % des capacités, le parc de bâtiments des pondeuses au sol a été beaucoup plus impacté entre 2004 et 2008 que celui des pondeuses plein air. Les élevages avec parcours ont été réduits de 15 % sans que cela ait de conséquences sur les capacités de production qui sont restées stables.

Quelque soit le mode d'élevage, cette évolution a entraîné un agrandissement des ateliers restants.

Les données de l'enquête aviculture 2008 permettent de suivre les évolutions du parc de bâtiments par région, des pondeuses élevées en cage et en plein air depuis 2004. Les évolutions des élevages au sol ne sont, en revanche, pas disponibles par région.

La Bretagne a perdu plus du quart de ses élevages de poules élevées en cages entre 2004 et 2008, soit 12 % de sa capacité de production. On retrouve cette même

tendance en Rhône-Alpes. C'est en région Pays de la Loire que la dynamique d'évolution a été la plus positive, puisque malgré la disparition de 30 % d'élevages de poules en cages, la capacité de production a progressé de 3 %.

Dans les élevages plein air, la réduction du nombre d'exploitations a surtout touché les Pays de la Loire et la région Rhône-Alpes (respectivement - 11 % et - 16 %). Dans le premier cas, les pertes enregistrées sont des pertes nettes (- 11 % des élevages, - 13 % des capacités), alors qu'en Rhône-Alpes, la capacité de production s'est accrue (+ 6 % de places).

1.3. Des profils d'exploitations qui diffèrent selon les modes d'élevage

∞ Age des exploitants

Fin 2008, plus de 7 éleveurs de poules pondeuses sur 10 avaient entre 35 et 55 ans. Les profils d'âge des chefs d'exploitation étaient assez différents entre les modes d'élevages, les producteurs d'œufs alternatifs étant plus jeunes que ceux travaillant en élevages de poules en cages (44,5 ans en moyenne contre 47,5 ans). La moitié des éleveurs de poules alternatives avait moins de 45 ans, alors que cela ne concernait qu'un tiers des éleveurs de poules élevées en cage. De même, plus de 20% des producteurs d'œufs cage étaient âgés de plus de 55 ans, contre 14 % en système alternatif.

∞ Sexe

Un élevage sur quatre de poules alternatives est dirigé par une femme. Cette proportion est plus réduite dans les élevages de poules élevées en cage (20 %), mais reste conséquente. A titre de comparaison, seulement 17 % des exploitations agricoles (toute filières confondues) étaient dirigées par des femmes en 2007 (enquête structure 2007).

∞ Statut

Plus d'une exploitation sur deux de poules pondeuses, qui possèdent les trois quarts des capacités de production d'œufs françaises, est sous une forme sociétaire. Les statuts juridiques de type sociétaire se retrouvent en majorité dans les exploitations de poules élevées en cages (69 % des élevages et 86 % des capacités de production), avec une prédominance des EARL mais aussi des sociétés civiles et des SA / SARL. Le statut juridique et la taille moyenne des exploitations sont fortement liés : les exploitations individuelles sont systématiquement d'une taille inférieure aux structures sociétaires, et parmi ces dernières, les capacités moyennes des SA, SARL et SCEA, sont systématiquement plus élevées que les capacités moyennes des EARL, elles-mêmes plus importantes que celles des GAEC.

∞ SAU

La Surface Agricole Utile moyenne des exploitations de poules pondeuses était de 58 ha en 2008, soit 10 ha de plus que la moyenne 2004. Cette surface moyenne contraste fortement avec l'image "hors sol" qui est souvent attribuée aux productions avicoles. Toutefois, la situation est très hétérogène entre les systèmes de

production. En effet, près de 4 élevages de poules en cage sur 10 possèdent moins de 10 ha, contre seulement 2 exploitations sur 10 en élevage alternatif.

II. Description des ateliers

II.1. Capacités, âge, aménagement des bâtiments

L'âge des bâtiments diffère assez sensiblement en fonction des modes d'élevages (Figure 1). D'un côté, les élevages alternatifs, plus récents, possèdent des bâtiments plus jeunes : 45 % des constructions ont été réalisées entre 1995 et 2005 contre seulement 20% en élevages en cages. D'un autre côté, plus de la moitié (56,8 %) des bâtiments abritant des poules en cage datent d'avant 1985 ; les trois quarts de ces bâtiments ont toutefois été rénovés.

Les bâtiments de la filière œuf ont une capacité de production moyenne qui se situe autour de 16 200 places. Cette moyenne cache une disparité dans la distribution des tailles et révèle la diversité des modes de production. La taille moyenne des bâtiments de poules pondeuses élevées en cage approche les 29 200 places, contre 5 400 places en élevages alternatifs. Plus de 9 bâtiments sur 10 abritant des poules alternatives ont moins de 10 000 places alors que cela concerne moins de 2 bâtiments sur 10 de poules élevées en cage. (Figure 2).

Les aménagements des bâtiments d'élevages de poules pondeuses diffèrent selon les modes d'élevage. Près de 33 % des bâtiments d'élevage de poules alternatives ont un sol bétonné, 54 % ont un aménagement mixte (caillebotis/béton ou terre battue) et 10 % sont sur terre battue. En ce qui concerne les élevages de poules en cage, l'enquête permet d'estimer qu'environ 9 % des bâtiments étaient déjà équipés, en 2008, de cages aménagées selon la norme 2012 et presque un quart était pourvu de cages "aménageables".

II.2. Focus sur les types d'aménagement des bâtiments cages et perspectives d'évolution

L'Union européenne cherche à harmoniser les normes en termes de protection des animaux en élevages notamment. Parmi ces réglementations européennes, une directive du Conseil des ministres a été adoptée le 19 juillet 1999 (1999/74/CE) et fixe les normes minimales de protection des poules pondeuses en phase de ponte. Elle a interdit la mise en place de cages conventionnelles depuis le 1^{er} janvier 2003, mais a autorisé leur utilisation pour les élevages déjà en place, sous certaines conditions, comme l'augmentation de la surface minimale disponible par poule à 550 cm². A partir du 1^{er} janvier 2012, elle interdira totalement l'utilisation des cages conventionnelles au profit de cages aménagées ou de systèmes alternatifs aux cages.

Dans ce contexte, les aviculteurs ont été interrogés sur le type d'aménagements des cages utilisées dans leurs élevages ainsi que sur leurs intentions de s'équiper avant 2012 si cela n'était pas encore fait au moment de l'enquête.

Les données présentées portent sur la situation des élevages en 2008. Deux ans après, les avis ont évolué ; de nombreux éleveurs possédant des poudeuses en cage et détenant une large majorité des capacités de productions se sont mis aux normes.

Le questionnaire distinguait les cages :

- **non aménageables** selon la norme 2012, soit des cages ne pouvant pas évoluer pour s'adapter à la législation à venir ;
- **aménageables**, soit des cages construites de façon à pouvoir évoluer vers les normes de 2012 ;
- **aménagées** aux normes 2012.

En 2008, les élevages essentiellement dotés de cages non aménageables dominaient (61 % des exploitations, et 57 % des capacités, soit 20 millions de places). Toutefois à cette date, déjà 15 % des exploitations de poules poudeuses élevées en cage travaillaient exclusivement avec des cages aménageables (11 millions de places). Environ 3 % des élevages étaient totalement aux normes 2012, soit 12 % des capacités totales (4,4 millions de places) (Figure 3). L'enquête a également mis en évidence une dynamique dans la mise aux normes des cages puisque beaucoup d'éleveurs avaient, lors de l'enquête, des bâtiments de niveaux d'aménagement différents.

Quant aux intentions exprimées, presque la moitié (46 %) des éleveurs de poules poudeuses élevées en

cage aménageables envisageaient une mise aux normes d'ici 2012.

Enfin, plus d'un éleveur sur deux (53 %) ayant des bâtiments en cages non aménageables et aménageables, devait être aux normes avant 2012.

D'une manière générale, les personnes interrogées en 2008 qui envisagent de se mettre aux normes avant 2012 possédaient les capacités de production les plus importantes (Tableau 4).

CONCLUSION

L'analyse des données provenant de l'enquête aviculture montre la grande diversité des élevages poules poudeuses d'œufs de consommation, tant sur les formes d'élevages (élevages de poudeuses élevées en cage et élevages alternatifs), que sur la répartition régionale de ses exploitations. La comparaison des modes d'élevage de poudeuses en cages et alternatifs a aussi révélé des différences dans les profils d'exploitations et le parc de bâtiments.

L'étude des dynamiques d'évolution entre 2004 et 2008 a montré une augmentation des capacités des élevages en cage, le maintien du mode plein air et le recul du système "sol". Les reprises d'ateliers ainsi que la construction de bâtiments de plus grande taille compense en partie les arrêts d'élevage et engendre une hausse des capacités moyennes par exploitation. L'enquête aviculture 2008 a également permis de faire un point sur l'état de mise aux normes des cages, trois ans avant la date butoir.

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

AGRESTE, 2010. Enquête structure 2007. <http://www.agreste.agriculture.gouv.fr/enquetes/structure-des-exploitations/>, page consultée en septembre 2010.

S. Gallot (2006). Caractérisation des exploitations avicoles françaises à partir de l'enquête aviculture 2004.

C. Riffard, S. Gallot (2010), Caractérisation des exploitations avicoles françaises à partir de l'enquête aviculture 2008. ITAVI, Paris, 213 p.

Tableau 1. Effectifs et superficies de bâtiments (y compris abris) de la filière ponte en France en 2008

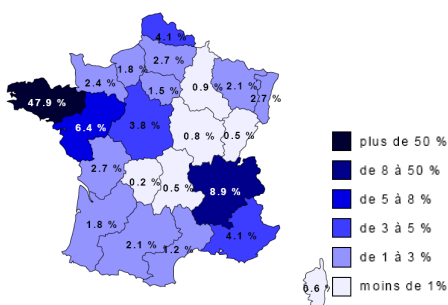
	Exploitations		Bâtiments		Superficie des bâtiments (m²)			Capacités des bâtiments (nb places)		
	nb	%	nb	%	m²	%	moyenne	nb places	%	moyenne
Ensemble poudeuses	1 702	-*	2668	100%	2 296 741	100%	861	43 264 159	100,0%	16 216
- en cages	655	38,5%	1 197	44,9%	1 330 736	57,9%	1 112	35 226 529	81,4%	29 429
- alternatives	1 076	63,2%	1 459	54,7%	956 809	41,7%	656	7 927 430	18,3%	5 433
- autres**	-	-	12	0,4%	9 196	0,4%	766	110 200	0,3%	9 183

*Une exploitation peut posséder plusieurs ateliers, et par conséquent peut être comptée dans plusieurs filières

**autres élevages ne rentrant dans aucune des deux catégories précédemment citées

Carte 1. Répartition régionale des élevages de poudeuses d'œufs de consommation en 2008 par filière

a) Nombre d'élevages de poudeuses élevées en cage



b) Nombre d'élevages de poudeuses alternatives

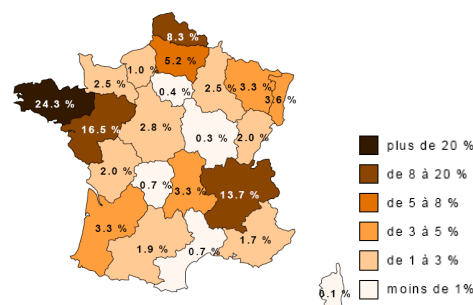


Tableau 2. Part des exploitations de poudeuses et des livraisons d'œufs au sein des régions en 2008

	Cage		Alternatif	
	% exploit	% livraisons	% exploit	% livraisons
Bretagne	53,3%	88,8%	46,7%	11,2%
Rhône-Alpes	24,3%	74,8%	75,7%	25,2%
Pays-de-la-Loire	16,5%	72,8%	83,5%	27,2%
Picardie	23,0%	88,6%	77,0%	11,4%
Nord-Pas-de-Calais	24,4%	61,4%	75,6%	38,6%
Centre	31,3%	82,8%	68,7%	17,2%
Aquitaine	18,0%	83,5%	82,0%	16,5%
France entière	32,2%	83,0%	67,8%	17,0%

Source : élaboration ITAVI d'après AGRESTE – Enquête Aviculture 2008

Tableau 3. Parc de bâtiments poudeuses plein air en 2008 et évolution dans les principales régions

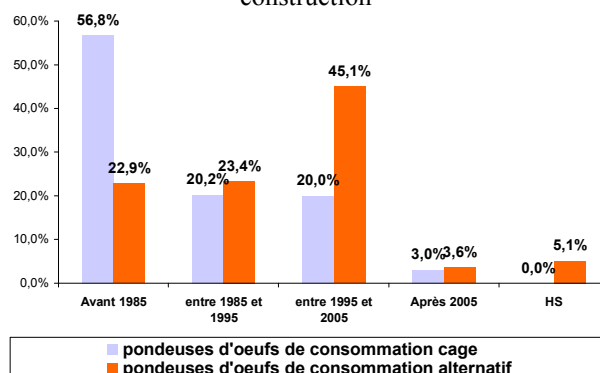
CAGES	nb exploit.	nb places	nb places / exploit.	PLEIN AIR	nb exploit.	nb places	nb places / exploit.	SOL	nb exploit.	nb places	nb places / exploit.
France	-28,6 %	-3,6 %	+35,1 %	France	-15,2 %	0,0 %	+18,0 %	France	-30 %	-35 %	-7,6 %
Bretagne	-27,5 %	-12,4 %	+20,9 %	Bretagne	-5,6 %	-1,9 %	+3,9 %				
R-A	-30,9 %	-12,2 %	+27,2 %	PdL	-11,0 %	-12,9 %	-2,2 %				
PdL	-31,8 %	+3,3 %	+51,4 %	R-A	-16,0 %	+6,1 %	+26,3%				

R-A : Rhône-Alpes

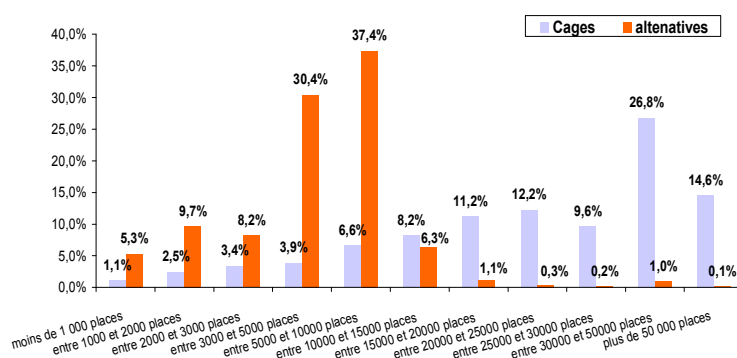
PdL : Pays de La Loire

Variations portant sur les 66 départements enquêtés en 2004 et 2008 (utilisation de coef. d'extrapolation)

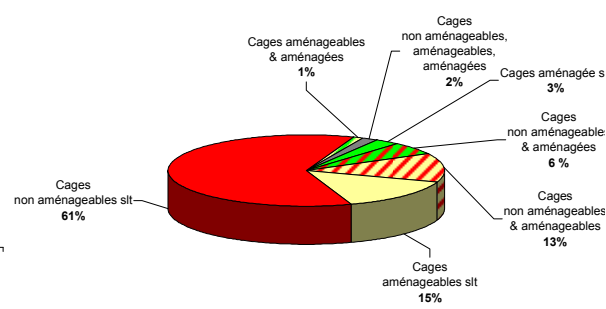
Source : ITAVI – Enquête Aviculture 2008 (SSP)

Figure 1. Répartition des bâtiments d'élevage de poudeuses en cage et alternatives en fonction de leur année de construction

Source : Elaboration ITAVI d'après AGRESTE – Enquête Aviculture 2008

Figure 2. Répartition des bâtiments d'élevage de poudeuses en cage et alternatives en fonction de leur taille en 2008

Source : Elaboration ITAVI d'après AGRESTE – Enquête Aviculture 2008

Figure 3. Types d'aménagement des exploitations de poudeuses élevées en cages en France en 2008

Source : Elaboration ITAVI d'après AGRESTE – Enquête Aviculture 2008

Tableau 4. Perspectives de mise aux normes pour les exploitations de poudeuses cages

Exploitations possédant des cages :	non	Capacité / exploitation	oui	Capacité / exploitation	ne sait pas	Capacité / exploitation	sans objet	Capacité / exploitation
aménageables slt	37 %	34 119	46 %	85 715	3 %	25 500	14 %	24 730
non aménageables slt	74 %	35 725	20 %	60 963	1 %	15 609	5 %	63 189
non aménageables & aménageables	39 %	74 945	53 %	115 201	5 %	66 720	4 %	156 589

Source : Elaboration ITAVI d'après AGRESTE – Enquête Aviculture 2008